



CSA AP du 30 juin 2026

ERIS/ESP : **PORT DE L'ARME ADMINISTRATIVE**

Un premier pas mais il faut aller plus loin !

Notre organisation s'est abstenue sur ces textes qui ne sont pas suffisants pour la sécurité des personnels et de leurs familles.

ESP/ERIS :

Les **ESP** seront autorisés à **conserver leurs armes et munitions** au sein de leur lieu de repos pendant une mission de plusieurs jours.

ERIS :

Le décret autorisera la **détention et le transport domicile/travail de l'arme administrative** pour les personnels ERIS.

L'UFAP UNSa Justice a porté 2 amendements qui avait pour objet de :

- Intégrer les ERP (établissement recevant du public) afin que les agents en missions sur plusieurs jours puissent garder leur armes sur leur temps de repos.



- Étendre le dispositif du port de l'arme administrative en tout temps et en tout lieu, ERP compris.



Ces textes **validés par la DGAP** sans amendements seront présentés pour validation au conseil d'état.

L'UFAP UNSa Justice, **UNIQUE** organisation qui défend véritablement le port de l'arme pour TOUS depuis les attaques d'avril 2025